

— Le régime des feux de forêt au Canada change : moins de feux, plus grande superficie brûlée —

Le nombre de feux annuels au Canada diminue depuis 1988, mais **la superficie brûlée chaque année** augmente depuis 1959.



Depuis 1980, les feux causés par la foudre deviennent plus fréquents et brûlent une plus grande superficie au Canada.

Par comparaison aux feux d'origine humaine, **les feux causés par la foudre sont responsables de la majorité de la superficie brûlée au Canada.**



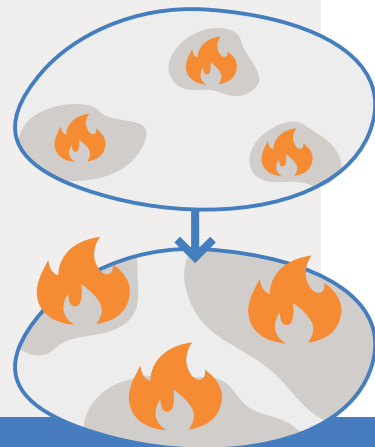
La superficie brûlée par les feux d'origine humaine diminuait avant 2005, mais est en augmentation dans les 19 dernières années.

Cela s'explique probablement par un climat plus sec à travers le Canada depuis quelques années. La végétation sèche est plus susceptible de prendre feu, et ces feux tendent à s'étendre davantage. Chaque cigarette mal éteinte, feu de camp inapproprié ou moteur de VTT chaud est donc un risque d'autant plus important, même si la majorité suit les consignes de prévention des feux. La plupart des feux d'origine humaine sont accidentels. Peu sont intentionnels.



Quelques grands feux (5 % de tous les feux répertoriés entre 1959 et 2024) sont responsables de 98 % de la superficie brûlée au Canada.

Les grands feux deviennent plus grands au Canada : nous constatons désormais davantage de feux brûlant à eux seuls >20 000 ha, soit environ la taille de la ville de Saskatoon.



Le nombre de grands feux de forêt au Canada a augmenté récemment, et cette tendance devrait se poursuivre. Il est plus difficile et dangereux pour les pompiers de combattre les grands feux qui brûlent très chaud et rapidement. Pour les feux les plus grands et intenses, seuls les changements de la météo ou de la topographie (p. ex., un feu qui se propage vers un grand plan d'eau, un secteur rocheux ou une zone moins boisée) peuvent influencer le comportement de l'incendie. Les feux de forêt au Canada changent et donc toute la société doit faire sa part pour réduire proactivement les risques d'incendie afin de prévenir les feux d'origine humaine. Pour savoir comment vous y prendre, consultez [Intelli-feu Canada](#) et votre organisme de lutte contre les feux provincial ou territorial.

